
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'aménagement du parc éolien Montérégie
sur le territoire des municipalités régionales de comté de
Roussillon et des Jardins-de-Napierville
par Kruger Énergie Montérégie, société en commandite**

Dossier 3211-12-145

Le 19 août 2010

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Énergie Montérégie, société en commandite répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-09-13	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2007-09-18	Délivrance de la directive
2009-11-06	Réception de l'étude d'impact
2009-11-13	Consultation auprès des ministères et organismes
2010-02-08	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-02-18	Réception de l'inventaire radar et acoustique des chiroptères
2010-04-13	Transmission du document de questions et commentaires complémentaires à l'initiateur de projet
2010-04-16	Consultation auprès des ministères et organismes concernant l'inventaire radar et acoustique des chiroptères
2010-04-21	Réception du Rapport complémentaire
2010-05-18	Consultation auprès des ministères et organismes concernant le Rapport complémentaire
2010-05-20	Réception du Rapport complémentaire 2
2010-06-07	Consultation auprès des ministères et organismes concernant le Rapport complémentaire 2
2010-07-16	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires
2010-08-06	Réception d'un addenda (modification de projet)
2010-08-06	Réception du Rapport complémentaire 3

2. DESCRIPTION DU PROJET

Situé dans la région de la Montérégie, ce projet d'aménagement de parc éolien comprend l'implantation de 44 éoliennes de 2,3 MW chacune pour une puissance installée totale de 100 MW. Le parc sera aménagé à l'intérieur des villes de Mercier et de Saint-Constant et de la Municipalité de Paroisse de Saint-Isidore, comprises dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon, ainsi que dans la Ville de Saint-Rémi et la Municipalité de Paroisse de Saint-Michel, situées dans la MRC des Jardins-de-Napierville. La zone d'étude du projet couvre un territoire présentant principalement une vocation agricole ainsi que les périmètres urbains de Saint-Rémi et Saint-Michel.

La construction et l'entretien du parc éolien nécessitent l'aménagement ou la réfection de 35 kilomètres de chemins. Un poste élévateur, construit en zone industrielle, transformera le courant électrique de faible voltage produit par les éoliennes (34,5 kV) en augmentant la tension à un voltage équivalent à la ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec de 120 kV à laquelle elles seront reliées. Les lignes de transport électrique reliant les éoliennes au poste élévateur seront enfouies dans le sol, et ce, principalement dans les emprises des chemins d'accès. Toutefois, la mise en place de lignes aériennes sur mono poteaux de bois demeure possible et pourrait être due à une condition spécifique du terrain limitant l'enfouissement. Par ailleurs, deux tours météorologiques viendront remplacer les trois qui sont déjà en place.

Ce projet de parc éolien figure parmi ceux qui ont été sélectionnés par Hydro-Québec Distribution (HQ-D) à la suite de l'appel d'offres A/O 2005-03 émis le 31 octobre 2005 pour une production de 2 000 MW d'énergie éolienne au Québec. La mise en opération est prévue au plus tard le 1^{er} décembre 2012. Le coût global de réalisation du projet est estimé à 300 millions de dollars. En phase de construction, le chantier devrait entraîner la création de 50 à 70 emplois pour une période de 18 à 24 mois.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;

- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- KRUGER ÉNERGIE. *Projet éolien Montérégie – Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport principal – Volume 1 – Version finale*, par SNC-LAVALIN Environnement, octobre 2009, 628 pages;
- KRUGER ÉNERGIE. *Projet éolien Montérégie – Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Annexes – Volume 2 – Version finale*, par SNC-LAVALIN Environnement, octobre 2009, pagination multiple;
- BRUNET, R., R. DUHAMEL et J. MCDUFF, *Inventaire radar et acoustique des chiroptères : Projet éolien de la Montérégie (Rapport final)*, Envirotel 3000, février 2010, 28 pages;
- KRUGER ÉNERGIE. *Projet éolien Montérégie – Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport complémentaire – Version finale*, par SNC-LAVALIN Environnement, avril 2010, 122 pages et 2 annexes;
- KRUGER ÉNERGIE. *Projet éolien Montérégie – Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport complémentaire 2 – Version finale*, par SNC-LAVALIN Environnement, mai 2010, 25 pages et 1 annexe;
- KRUGER ÉNERGIE. *Projet éolien Montérégie – Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport complémentaire 3*, par SNC-LAVALIN Environnement, août 2010, 31 pages et 2 annexes;
- KRUGER ÉNERGIE. *Projet éolien Montérégie – Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport addenda*, par SNC-LAVALIN Environnement, août 2010, 175 pages et 8 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond, pour l'essentiel, de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 18 septembre 2007. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond, pour l'essentiel, de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Céline Dupont, MSc. Environnement
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre